



Université d'Abomey-Calavi

**FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)**



Revue spéciale journées scientifiques de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH)

Volume 4, numéro 8

Décembre 2014

Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH)
B.P. : 526 Cotonou, Tél. (229) : 21 36 00 74 (République du Bénin)

**COMITE DE REDACTION DE LA REVUE SPECIALE JOURNEE SCIENTIFIQUES
DE LA FLASH**

Directeur de publication

Pr. Flavien GBETO

Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

Rédacteur en Chef

Odile V. DOSSOU-GUEDEGBE, MC

Rédacteur Adjoint

Léonard A. KOUSSOUHON, MC

Comité Scientifique :

Pr. CAPO Hounkpati B. C (Bénin), Pr. HUANNOU Adrien (Bénin), Pr. BOKO Michel (Bénin), Pr SINSIN Brice (Bénin), Pr. CAMBERLIN Pierre (France), Pr. BROU Téléphore (France), Pr. AÏNAMON Augustin (Bénin), Pr. TAKASSI Issa (Togo), Pr. HOUNTONDI Paulin (Bénin), Pr. NOUHOUAYI Albert (Bénin), Pr. BOLOUVI P. Lébéné (Togo), Pr. YAÏ Olabiyi Joseph (Paris), Pr. VIDEGLA Michel, (Bénin), Pr. ANIGNIKIN Sylvain (Bénin), Pr. HOUNDENOU Constant (Bénin), Pr. NOUKPO Agossou (Bénin).

Comité de Lecture :

Pr. N'BESSA Benoît (Bénin), Pr. GBETO Flavien (Bénin), Pr. KOUMAKPAÏ Taoufik (Bénin), Pr BADA M. Dominique (Bénin), Pr. HOUSSOU Sègbè Christophe (Bénin), KAKPO Mahougnon (Bénin), MC, HOUNMENOUE Jean-Claude (Bénin), MC, AZALOU-TINGBE Albert (Bénin), MC, ATABAVIKPO Vincent (Bénin), MA, TENTE Brice (Bénin), MC, GUEDEGBE-DOSSOU Odile (Bénin), MC, VISSIN Expédit Wilfrid, (Bénin) MC, TOSSOU Pascal (Bénin), MC

Secrétariat de rédaction

VISSIN Expédit Wilfrid, (Bénin) MC, TOSSOU Pascal (Bénin), MC, ATABAVIKPO Vincent (Bénin), MA, Julien K. GBAGUIDI MA.

Toute correspondance (suggestions) doit être adressée au :
Comité de Rédaction de la revue spéciale journées scientifiques de la FLASH

01 BP 526 COTONOU, République du Bénin

flaviengbeto@yahoo.fr

exlaure@gmail.com

topas4fr@yahoo.fr

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-670X

Dépôt Légal N° 5132 du 2^{ème} trimestre 2011 à la Bibliothèque Nationale

Sommaire**1. Influence des activités anthropiques sur la qualité de l'eau de boisson de la rivière Fourignike**C. L. BABADJIDE¹, M. OUASSA KOUARO, B. FANGNON, G. SANGA PERMA5**2. Le français et les langues africaines : de l'hégémonie a la guerre**

E. YEBOU 15

3. Tic et pratique pédagogique: ce qu'en pensent les enseignants enquêtés à l'Université d'Abomey-calavi au Bénin

S. A. ATTENOUKON.....22

4. Perception endogène des eaux ouvrages hydrauliques dans la zone rurale d'Abomey-Calavi

C. A.A. BAGBONON., C. L. BABADJIDE, C. AGOSSOU.....36

5. *Glèlè*, le musicien - chorégraphe : la musique et la danse comme outils d'historicisation au *Danxomè*

B. KOUDJO49

6. Compétences et nouvelles tendances professionnelles en sciences du langage : coach, pniliste, analyste de texte et publiciste

J. K. GBAGUIDI59

7. La scatologie dans *Notre-Dame-des-fleurs* de Jean Genet

J. AKA ADJÉ65

8. Développement et éthique : sens, enjeux et stratégies d'action

F. HOUEDENOU,83

9. Effets socio-économiques des institutions de microfinance sur les conditions de vie des populations rurales dans la commune de come (sud-ouest du Bénin)

A. Y. TOHOZIN, B. FANGNON, S. ZANNOU et E. GOMIDO...93

10. Functions of filth aesthetics and estrangement in the beautiful ones are not yet born

YÉMALO, C. AMOUSSOU, 108

11. La médiation entre l'Etat béninois et les syndicats : une approche communicationnelle

AFFOGNON Patrick.....128

12. Analyse des pratiques afférentes autour du tabac dans la ville de Natitingou au Bénin

I. C. SAHAGBE136

13. Analyse de l'environnement de travail du personnel administratif du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Bénin

A. ZOULIN; M. GIBIGAYE; R. KADJEBIN; M. BOKO145

14. De l'article au déterminant en grammaire française : substitution ou coexistence ?

R. YEBOU157

15. Paramètres physico-chimique et risque écologique sur la lagune de Cotonou a Dantokpa

T. I. M. WANKPO, E. W. VISSIN, N. KELOME, A. P. EDORH.....172

16. Causes et conséquences du déclin de la pêche maritime artisanale dans la commune de Grand-Popo au Bénin

K. EGBETOWOKPO, R. KADJEBIN; T. ADJAKPA, C. S. HOUSSOU189

17. Application de l'outil "spatial analyst" pour l'étude de la variation de la profondeur de la nappe d'eau de l'aquifère superficiel de la zone côtière a l'ouest de Cotonou, Bénin".

O. D. GAOU, W. S. AZONDEKON, P. EDORH209

18. Eau de maraichage et conflits d'usage dans les périphéries de Parakou

S. C. HEDIBLE ; J. MOISE ; E. W. VISSIN et M. BOKO218

19. Mutations socio-économiques et spatiales liées à l'aménagement de la route entre les villes de Kétou et Illara (commune de Kétou au sud-est du Bénin)

T. VIGNINO, S. ZANNOU, M. VIMENYO231

21. Accessibilité a l'eau potable dans le bassin géographique sud-Beninois du fleuve mono : étude comparative entre zone inondable (zi) et zone non inondable (zni)

R. GADO; E. SEBO; T. H. AZONHE246

22. Politique d'aménagement et développement durable dans la commune de Dassa-Zoumè au Bénin

M. MAKPONSE256

POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COMMUNE DE DASSA-ZOUMÉ AU BENIN

MAKPONSE Makpondéou

E-mail makpons18@yahoo.fr

Résumé

Le Bénin s'est effectivement engagé à partir de 1999 sur la voie de la décentralisation qui confère aux collectivités locales le rôle d'animateur principal du développement local. C'est dans ce cadre que la commune de Dassa-Zoumè a opté pour une politique d'aménagement devant contribuer à un développement socio-économique durable. Dispose-t-elle des ressources nécessaires pour atteindre cet objectif? A quelles contraintes doit-elle faire face? Peut-on concilier aménagement et développement durable dans ladite commune? Une démarche méthodologique basée sur la recherche documentaire, les interviews, les entretiens, les entrevues, le sondage, le focus group et l'observation, a permis de répondre aux questionnements. Il en résulte que la commune de Dassa-Zoumè bénéficie des atouts naturels (relief peu accidenté avec de grandes surfaces agricoles utiles, des climats pluvieux, des sols diversifiés et fertiles, l'existence de matières premières ligneuses, une hydrographie favorable au développement de plusieurs activités économiques, la présence des carrières, etc.), des atouts humains et organisationnels (un marché intérieur de 112118 habitants, une population jeune, dynamique, un multiculturalisme ambiant, l'existence des institutions techniques et financières, etc.). La gestion participative amorcée par les autorités locales est d'un grand intérêt pour l'aménagement et le développement de la commune de Dassa-Zoumè. Elle a permis la réalisation de nombre d'infrastructures encore insuffisantes. Dans son ensemble la politique d'aménagement et de développement entreprise reste dévastatrice de l'environnement, socle du développement durable. Ainsi, la déforestation, l'érosion des sols, l'analphabétisme, etc., sont des facteurs limitants. Une véritable décentralisation et déconcentration, une bonne gouvernance, une éducation relative à l'environnement, le respect des droits de l'homme, la gestion participative et autres décisions bienfaisantes donneront aux populations un bien-être socio-économique durable.

Mots clés : Politique – Aménagement – développement durable – commune – Dassa-Zoumè

Abstract

Benin has effectively engaged since 1999 towards decentralization that gives local communities as the primary facilitator of local development. It is in this context that the town of Dassa-Zoumè opted for a planning policy to contribute to sustainable socio-economic development. Has it the necessary resources to achieve this? Under what constraints should it face? Can we manage to combine town planning and sustainable development in this administrative district? A methodological approach based on a documentary research, interviews, discussions, survey, focus group and observation, allowed us to answer the questions. As a result, the town of Dassa-Zoumè enjoys natural advantages (little hilly area with large agricultural lands which are so useful, rainy climates, diverse and fertile soils, the availability of woody raw materials, a favourable hydrography to the development of several economic activities, the presence of quarries, etc.), human and organizational assets (a domestic market of 112118 inhabitants, a young, dynamic population, ambient multiculturalism, the existence of technical and financial institutions, etc.). Participatory management initiated by the focal authorities is of great interest for the planning and development of the town of Dassa-Zoumè. It has enabled the realization of many still inadequate infrastructures. Overall planning policy and the development that has been undertaken remains devastating of the environment, base of sustainable development. Thus, deforestation, soil erosion, illiteracy, etc., are limiting factors. A real decentralization and deconcentration, good governance, an environmental education, the respect for human rights, the participatory management and other beneficial decisions will give people a sustainable socio-economic well-being.

Keys words: Policy – Planning – Sustainable Development – Administrative district – Dassa - Zoumè

Introduction

De l'indépendance du Bénin, 1960 à nos jours, quatre types de politiques et opérations de développement ont été expérimentés. Il s'agit des expériences de l'Etat, des organisations de la société civile, celles des communautés elles-mêmes et celles des partenaires au développement. L'option des pouvoirs publics en faveur du

développement, en accord avec les tendances spontanées de l'économie (laisser-faire) a donné peu de chances aux départements de se développer de manière rapide en utilisant au mieux leurs potentialités (NLTPS-Bénin 2025). Selon la même source une orientation nouvelle a consisté en la promotion de projets dits intégrés qui prenant souvent en compte plusieurs secteurs d'activités dans un espace limité tantôt aux circonscriptions administratives, tantôt à des territoires plus grands. Ces projets et programmes soumis à un examen à travers un échantillon regroupant essentiellement les expériences les plus probantes et reconnues comme telles par tout (à savoir le gouvernement, la société civile et les partenaires au développement), ont en commun qu'ils manifestent un souci d'impliquer les populations et de s'installer localement avec des structures plus ou moins autonomes de pilotage. C'est ainsi qu'il fut votée et promulguée la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin. Des 77 communes créées fait partie celle de Dassa-Zoumé. Il s'agit des collectivités territoriales décentralisées dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière (art.21). Selon la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes, la commune élabore et adopte son plan de développement. Elle veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Dans ce cadre elle élabore les documents de planifications nécessaires : le schéma directeur d'aménagement de la commune, le plan de développement économique et social, les plans d'urbanisme dans les zones agglomérées, les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols ; les plans de détail d'aménagement urbain et de lotissement. La commune délivre les permis d'habiter et les permis de construire. Enfin elle assure le contrôle permanent de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur (art 84). La commune a alors compétence à aménager le territoire tout en contribuant à un développement socio- économique. En effet, l'aménagement du territoire s'engage désormais sur une planification qui part du besoin social et de l'offre, avec, au niveau national, des schémas de service collectifs et au niveau local, une concertation basée sur l'approche territoriale des besoins raisonnés en termes de développement durable (Gauchon et Telliene, 2005). Face à cette grande responsabilité, la commune de Dassa-Zoumé dispose-t-elle des ressources nécessaires pour accomplir les tâches liées à cet objectif ? A quelles contraintes pourrait-elle faire face ? Peut-on concilier aménagement du territoire et développement durable dans la commune de Dassa-Zoumé ? Pour apporter des réponses à ces différentes préoccupations, il importe d'analyser les ressources et atouts de la commune de Dassa-Zoumé, ensuite explorer les grands axes de la politique d'aménagement et de développement et enfin proposer des approches de solutions aux problèmes liés aux aménagements du territoire de cette unité administrative qui partage des frontières avec plusieurs autres municipalités (**Figure 1 : Carte de situation géographique**).

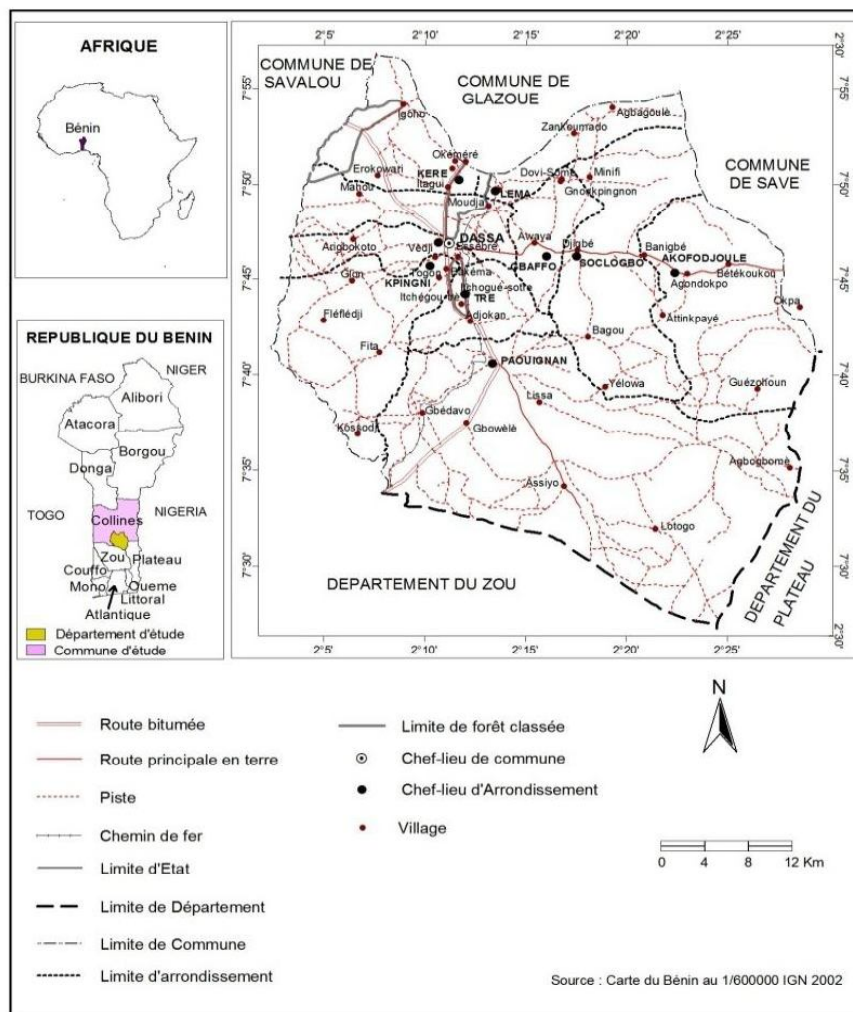


Figure 1 : Carte de situation de la commune de Dassa-Zoumé

1-Démarche méthodologique

Elle a trois (03) grandes étapes : la collecte et le traitement des données d'une part et l'analyse des résultats d'autre part.

1-1-Collecte des données

1-1-1- Nature des données et de l'étude

Aménagement du territoire et développement durable sont deux notions complexes. Leur étude implique l'utilisation des données de plusieurs disciplines. C'est pourquoi, la présente étude est pluridisciplinaire, pluridimensionnelle, systémique, analytique et prospective. Les principales données utilisées sont naturelles, sociales, économiques, environnementales, etc.

1-1-2- Techniques de collecte des données

La collecte des données a été possible grâce à plusieurs techniques. La recherche documentaire est faite à travers divers centres de documentation et bibliothèques. Il s'agit notamment de ceux des services départementaux du Zou et des Collines, communaux (commune de Dassa-Zoumé en particulier), des services spécialisés comme les ministères de l'intérieur, de la décentralisation, du plan et du développement, de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, etc. Les principaux documents consultés sont des mémoires, des articles, des thèses et

des livres. Les informations obtenues sont d'ordre climatique recueillies surtout à l'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne pour l'Afrique et le Madagascar (ASECNA), démographique, économique à l'Institut National de Statistique et d'Analyse Economique (INSAE), financier au ministère de l'Economie et des Finances, social des directions départementales de la santé, de l'éducation, de l'énergie, de l'eau et de la communication. L'exploration sur internet a permis d'avoir connaissance des données récentes sur l'aménagement du territoire et le développement humain durable. Dans chacun des 10 arrondissements de la commune, il a été créé un focus group. En plus, des entretiens, des entrevues, des interviews et des observations ont été réalisés pour recueillir des données nécessaires à la présente étude.

1-1-3- Outils de collecte des données

L'ensemble des outils utilisés est constitué d'un questionnaire, d'un guide d'entretien et d'une grille d'observation.

1-1-4- Matériels utilisés

Un appareil photographique, des enregistreurs de sons, des guides et fiches d'enquête constituent l'essentiel des matériels utilisés. Ils ont servi à interroger des personnes cibles constituant l'échantillon de l'étude.

1-1-5- Echantillonnage

Toutes les parties prenantes à l'aménagement et au développement de la commune de Dassa-Zoumé ont été prises en compte à travers la technique de choix raisonné. Les personnes interrogées dans le cadre de la présente étude sont sélectionnées dans toutes les catégories socio-professionnelles. C'est ainsi que les critères de choix concernent les leaders d'opinion, les membres des conseils préfectoral, communal, d'arrondissement, de village ou quartier de ville, les sages, le genre, la jeunesse, les cadres des différents services intervenant dans la gestion de l'environnement, de l'économie, de la société, etc. Ce faisant, par arrondissement 50 personnes ont été choisies. Au total, 500 personnes ont constitué l'échantillon représentatif de la population du secteur d'étude.

1-2- Traitement des données

Il y a plusieurs phases dans le traitement des données. La première consiste à faire récupérer les questionnaires auprès des personnes interrogées et à réécouter avec précautions les entretiens, les entrevues et les entretiens enregistrés. Ensuite, il y a eu un dépouillement systématique des données recueillies suivi de leur codification et de leur mise en groupes thématiques. Enfin, elles ont été rangées sous formes de diagrammes, de graphiques et de tableaux à l'aide des logiciels Word et Excel. La représentation et la localisation des données a été possible grâce à la cartographie dont la réalisation est faite à l'aide du logiciel Arc View.

1-3- Analyse des résultats

L'étude de la politique d'aménagement et développement durable de la commune de Dassa-Zoumé demande l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de cette municipalité. Pour ce faire, le modèle d'analyse utilisé est le SWOT.

2-Résultats et discussion

2-1- Ressources et contraintes de la commune de Dassa-Zoumè

2-1-1- Situation géographique

La commune de Dassa-Zoumè est une collectivité territoriale décentralisée du département des collines. Elle a une superficie de 1711 km², soit 1,52 % du territoire national (Atlas monographique des communes du Bénin, 2001). C'est une unité administrative située entre 7° 29 ' et 7° 57' latitude nord et 1° 55' et 2° 27' 30'' longitude est (Sossou G. K. A, 2011). Elle est limitée au nord par la commune de Glazoué, au sud par les communes de Covè et Zangnanado et Djidja du département de Zou, à l'est par la commune de Savalou et à l'ouest par les communes de Savè et Kétou. La commune de Kétou est une collectivité territoriale décentralisée du département de l'Ouémé. La position géographique de la commune de Dassa-Zoumè permet à celle-ci de s'ouvrir sur sept (07) communes et sur deux (02) autres départements (Zou et Ouémé). Ceci permet au chef-lieu de la commune de Dassa-Zoumè d'être une ville carrefour et de transit. Ces éléments participent au développement des activités économiques notamment du transport et du commerce.

2-1-2-Ressources naturelles

2-1-2-1- Climat

La commune de Dassa-Zoumè est sous un climat tropical, « un climat de transition qui balance entre le type soudano-guinéen à deux saisons (une saison pluvieuse allant de mi- mars à mi-octobre et une saison sèche allant de mi- octobre à mi- mars) et le type subéquatorial avec alternance de deux saisons pluvieuses et de deux saisons sèches » (Oyédé et al, 2010). Ce climat est caractérisé par un régime uni-modal influencé par le climat soudanien humide ou tropical humide. On distingue au cours de certaines années une saison pluvieuse qui s'étend de mi- avril à mi- août. La grande saison pluvieuse est suivie d'une saison sèche d'août à septembre. Après vient la petite saison pluvieuse qui se manifeste de mi-septembre à mi-octobre. Les températures sont élevées et constantes toute l'année. Les mois de février et de mars sont les plus chauds avec en moyenne respectivement 29,35°C et 29,67°C. Juillet et août sont les plus frais avec en moyenne 25,80°C et 25, 62°C (ASCNA, 2013). La pluralité des saisons pluvieuses permet la production de nombreuses céréales (maïs, arachide, niébé etc.) deux fois dans la même année.

2-1-2-2- Sol

Dans la commune de Dassa-Zoumè, les sols les plus répandus sont les sols ferrugineux tropicaux. Il y a également des sols hydromorphes, des vertisols, les sols minéraux ou les sols squelettiques, etc. A chaque type de sols correspond une gamme de cultures. C'est ainsi que sur le sol ferrugineux sont cultivés des tubercules (igname, manioc), des céréales (maïs, sorgho, etc.), des oléagineux (arachide, sésame) et des légumineuses (niébé, haricot, voandzou,..). Par contre les sols hydromorphes sont le domaine de la riziculture et des cultures maraîchères. Sur une superficie de 171100 ha, il existe 95200 ha de surface agricole utile. Mais au total 70300 ha sont cultivés, soit 56,55 % selon le Centre Communal de Promotion Agricole (CeCPA).

2-1-2-3- Végétation

La formation végétale dominante dans la commune de Dassa-Zoumè est la savane. Il existe le long des cours d'eau des forêts-galeries ; de forêts-claires notamment au

niveau des collines ou inselbergs. Les principales espaces végétales sont : *Anogeissus leiocarpus*, *Pterocarpus santalinoïdes*, *Daniellia oliveri*, *Isobertina doka*, *Parkia biglobosa*, etc. Il existe des forêts classées d'une superficie de 5702 ha (CeCPA, 2013). De la végétation, la population tire du bois pour le chauffage, pour fabriquer des outils de travail, les meubles, l'artisanat. Elle y trouve également des plantes médicinales et des fruits comestibles. La végétation constitue l'abri des espèces animales. Les différentes formations végétales du secteur d'étude sont des lieux où se pratiquent des activités cynégétiques.

2-1-2-4- Hydrographie

L'ensemble des cours d'eau mesure 317 km (Atlas monographique des communes, 2001). Les principaux cours d'eau sont les rivières Klou et Okpara. Elles permettent la pêche et les cultures maraîchères. Huit (08) retenues d'eau ont été construites pour développer l'agriculture, l'élevage et satisfaire les besoins en eau des ménages.

2-1-3- Ressources humaines et organisationnelles

2-1-3-1 Ressources démographiques

La commune de Dassa-Zoumè a une population urbaine et une population rurale. Pour un total de 60065 habitants en 1992, la partie rurale compte 53709 habitants soit 83,8 % de l'ensemble. Au même moment, la population urbaine est égale à 10356 habitants soit 16,2 % du total. En 1999, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a dénombré dans la commune de Dassa-Zoumè par le biais des opérations de recensement à l'instar de 1992, 80802 habitants dont 67490 habitants ruraux (84 %) et 13312 urbains (16 %). En 2010, l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) a identifié à Dassa-Zoumè 93967 habitants. Selon les statistiques de l'INSAE, la commune de Dassa-Zoumè compte 41 579 habitants en 1979, 64 065 en 1992, 93967 en 2002 et 112118 en 2013. La population a alors connu une croissance rapide (**figure 2**).

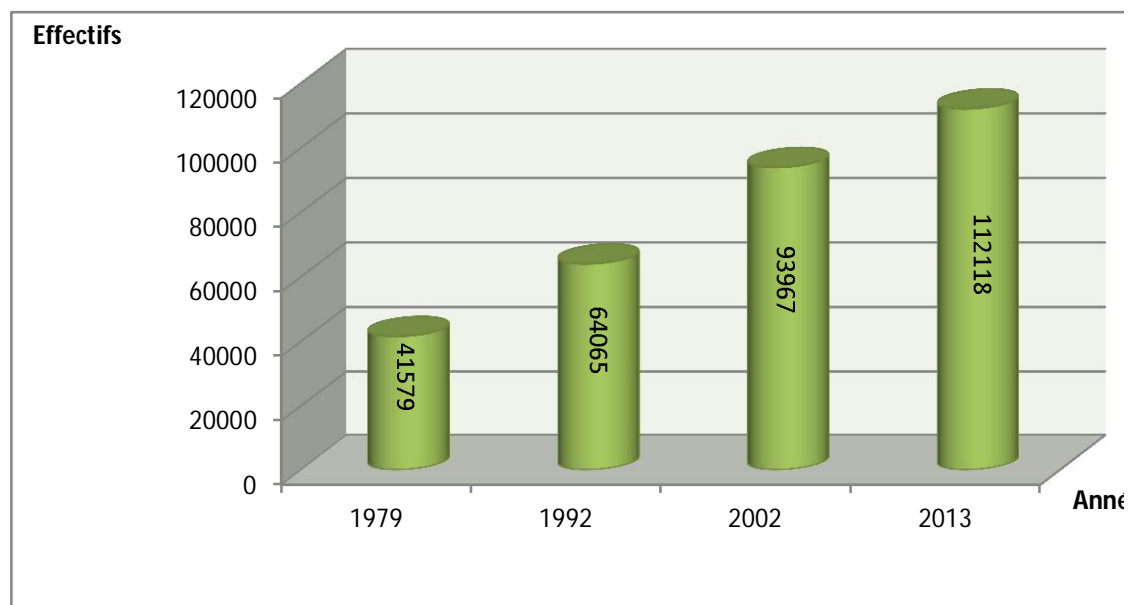


Figure 2: Evolution démographique de la commune de Dassa-Zoumè

Source : Réalisé à partir des données statistiques de l'INSAE

Le taux de croissance est de 3,40 % (INSAE, 1999). En termes de genre et selon les travaux de cette association, il existe 45190 hommes (48,09 %) et 48777 femmes

(51,91 %). La densité de la population est de 54,42 habitants par km². Les principaux groupes socio- culturels sont les Yoruba (44,9 %), les Fon (49,2 %), les peul (2,3 %), les Adja (0,7%), les Yom-lokpa (0,6 %), les Otamari (0,3 %), les Dendi (0,3 %), les Batonu (0,2 %). Cette pluralité est un véritable atout car favorise l'interpénétration des langues, des cultures, notamment à travers les alliances (mariage surtout). La taille des ménages est en moyenne 5,7. Sur les 14447 ménages que compte la commune de Dassa-Zoumè, 12058 sont des ruraux. La société de la commune de Dassa-Zoumè est polythéiste. En effet, il existe des personnes qui adorent les religions traditionnelles (20,5 %), les catholiques (49,0 %), les protestants (16,2 %), les musulmans (5,2 %) et autres (9,1 %) (INSAE, 1999). La population de la commune de Dassa-Zoumè (93967 habitants) et sa position de carrefour constitue un marché potentiel pour des investisseurs internes et externes. Il y se développe un multiculturalisme.

2-1-3-2- Ressources techniques

Elles concernent les infrastructures et les différents services. En matière d'infrastructures, l'accessibilité du chef-lieu de la commune est facilitée par des voies bitumées en bon état avec des linéaires de route nationale et inter-Etat. La population est alimentée en eau grâce à des retenues d'eau construites sur des cours d'eau. En outre, il existe 52 sources, 260 pompes, 120 puits aménagés, 80 puits non aménagés, 144 citernes, de l'eau courante (50,6 km, 860 abonnés), des forages de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) qui contribuent à l'alimentation en eau de la population (service SONEB Dassa-Zoumè, 2013). L'éclairage de la commune est assuré par le service de la Société Béninoise d'Electricité et d'Energie (SBEE). C'est ainsi que 18600 personnes sont abonnées aux services d'électricité (service SBEE Dassa-Zoumè, 2014). Concernant la communication téléphonique, les enquêtes dans le cadre de cette étude auprès des services GSM ont révélé qu'en mars 2014, 35752 personnes sont abonnées. Au niveau de l'éducation, il est créé 105 écoles primaires, 12 collèges d'enseignement général et 84 centres d'alphabétisations qui assurent la formation des apprenants. La santé des populations est assurée par un centre communal de santé, 8 centres de santé d'arrondissement, 04 maternités, 30 dépôts pharmaceutiques. Sur le plan administratif, il existe un bureau communal avec une résidence du maire, 10 bureaux d'arrondissement, une circonscription scolaire, 01 recette principale du trésor, 01 poste antenne du Centre d'Actions Régionales pour le Développement Rural (CARDER), 01 service des impôts. La sécurité des biens et des personnes est assurée par une brigade de gendarmerie et un commissariat de police. Pour la culture, sport et loisirs, il existe 10 centres de lecture, 01 maison des jeunes, 01 centre de loisirs et 01 terrain de football.

2-1-3-3-Ressources économiques de la commune de Dassa-Zoumè.

Selon l'INSAE (2013), le taux d'activités est égal à 50,84 % et il existe 12 entreprises immatriculées. De la même source, il est à retenir que l'agriculture, la chasse, la pêche utilisent 30,57 % des actifs, l'industrie manufacturière 14,30 %, les entreprises BTP 4,55 %, les commerces-restaurants-hôtels 26,61 %, transports-communication 5,24 % et autres services 18,59 %. Les principales richesses proviennent des activités comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce, l'artisanat, le transport, l'exploitation des bois, le concassage de granite, de migmatite et la transformation de produits. Dans la commune de Dassa-Zoumè la population rurale cultive surtout du maïs, d'arachide, du niébé, du coton, du riz, de tomate. Dans son ensemble la production agricole augmente d'une campagne agricole à une autre (CeCPA, 2014). Dans le cadre de l'amélioration de la production

agricole, 125 groupements sont constitués, encadrés et financés. Certains produits agricoles comme l'arachide, le manioc et le niébé sont transformés surtout par 50 groupements. Il existe dans la commune de Dassa-Zoumè une usine d'égrenage de coton sise à Paouignan, deux (02) fabriques de glace et (02) boulangeries. Pour faciliter la commercialisation des produits agricoles 52 groupements s'investissent dans ce domaine. En effet, la commune de Dassa-Zoumè a à son actif, 03 marchés quotidiens, 10 marchés périodiques, 45 boutiques, 50 magasins, 02 gares routières et 02 ferroviaires. Ces infrastructures constituent des supports intéressants pour les commerces et les transports. Les collines, les inselbergs et les forêts classées constituent des sites touristiques dont le plus important est la grotte de Dassa-Zoumè qui fait drainer par an, par le biais de l'église catholique des millions de pèlerins nationaux et internationaux. Pour satisfaire les touristes et autres étrangers, il est créé une auberge et deux hôtels. Les populations sont accompagnées dans leur activité par 65 ONG qui interviennent dans divers domaines de la vie.

2-1-3-4-Ressources financières

Il existe un secteur bancaire qui repose sur une agence Banque Of Africa, 01 agence de Eco- bank et 01 agence de caisse sociale de crédits agricoles mutuels. Les ressources budgétaires c'est-à-dire les recettes et les dépenses sont croissantes d'une année à l'autre avec des résultats de clôture faibles et des excédents de fonctionnements négatifs ou nuls (Tableau 1).

Tableau 1 : Ressources budgétaires

°1000c fa	1992	1994	1995	1996	1998	1998	1999	2000
Recettes	17774	24818	42026	29628	61251	-	-	-
Dépenses	17757	24808	41951	29627	53396	-	-	-
Excédent				0	0	-	-	-
Résultat de clôture	17	10	75	1	7855	-	-	-

Source : Atlas monographique des communes du Bénin, 2001

La lecture du tableau permet de constater qu'il est incomplet. Ceci est lié à plusieurs facteurs. Premièrement, il y a l'absence d'archives. Deuxièmement, ce fait est dû à une mauvaise gestion des deniers publics. Ainsi pour se protéger les gestionnaires rendent indisponibles les informations

3-5-Organisation politico-administrative de la commune de Dassa-Zoumè

Le territoire béninois est divisé en 12 départements dont fait partie le département des Collines dans lequel est située la commune de Dassa-Zoumè. Selon la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la république du Bénin, le département est administré par un représentant de l'Etat qui prend le titre de préfet. Le préfet relève hiérarchiquement du ministre chargé de l'administration territoriale (art. 9 alinéa 1). La commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales (art. 2 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant

organisation des communes au Bénin). Les organes de la commune sont le conseil communal et le maire. Le maire est assisté d'adjoints (art. 3). La commune est divisée en arrondissements. L'arrondissement est divisé en quartiers de villes dans les zones urbaines ou en villages dans les zones rurales. L'arrondissement, le quartier de ville et le village n'ont ni la personnalité juridique, ni l'autonomie financière (art 4). Chaque arrondissement est administré par un chef. Le chef d'arrondissement est désigné par le conseil communal en son sein, autant que possible parmi les conseillers communaux élus sur la liste de l'arrondissement concerné. Cette désignation est constatée par un arrêté du maire qui installe le chef d'arrondissement dans ses fonctions. Celui-ci est assisté d'un conseil d'arrondissement composé des chefs de quartiers de villes ou de villages de l'arrondissement (art.5). Chaque village ou quartier de ville est administré par un chef désigné par le conseil de village ou de quartier de ville en son sein. Le maire ou par délégation, un de ses adjoints installe le chef de village ou de quartier de ville dans ses fonctions en présence du chef d'arrondissement concerné (art.6). La commune de Dassa-Zoumé est composée de 10 arrondissements : Dassa 1, Dassa 2, Akofodjoulé, Gbaffo, Kéré, Kpingni, Léma, Paouignan, Soclogbo et Tré. Dans la ville de Dassa, il y a 15 quartiers de ville et dans le monde rural, il y a 53 villages. Le poids politique de chaque arrondissement dépend de plusieurs facteurs dont le plus mesurable est l'effectif des populations. Ainsi, l'arrondissement de Paouignan de par sa population (Figure 3) joue un rôle important.

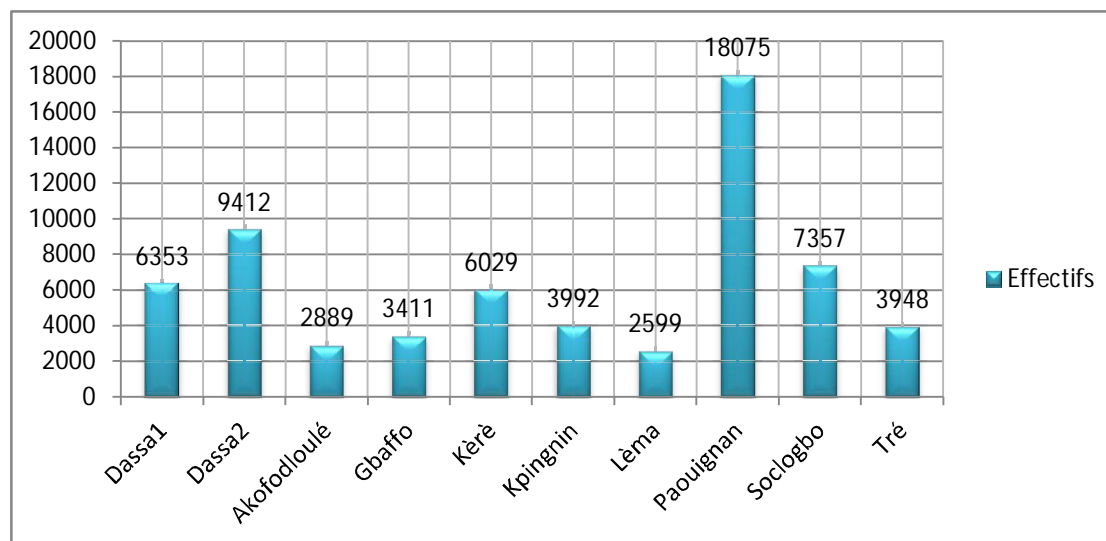


Figure 3 : Effectif de la population des arrondissements de la commune Dassa-Zoumé

Source : Résultats des enquêtes de terrain, avril 2014

Cette figure montre que l'arrondissement rural de Paouignan seul, dépasse en effectif démographique celui des deux arrondissements urbains réunis. Il dispose alors plus d'actifs. C'est ce qui fait de Paouignan le grenier de la commune de Dassa-Zoumé. Il est suivi de Soclogbo et de Kéré. Le conseil communal désigne en plus du maire, représentant de droit de la commune, ses membres devant siéger dans les conseils, commissions et organismes départementaux, nationaux ou internationaux prévus par les textes en vigueur (art 37 de la loi n° 97- 029 du 15/01/1999, portant organisation des communes en république du Bénin). Le maire et ses adjoints ont une autorité de tutelle. En effet, le préfet exerce la tutelle des collectivités territoriales et le contrôle de la légalité de leurs actes. La commune dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée. Elle exerce en outre, sous le

contrôle de l'autorité de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'Etat. Elle concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection et à l'amélioration du cadre de vie (Art. 82). Pour ce faire, le conseil communal crée obligatoirement, en son sein trois (03) commissions permanentes : la commission des affaires économiques et financières, la commission des affaires domaniales et environnementales, la commission des affaires sociales et culturelles. Il peut également créer des commissions permanentes ou temporaires chargées d'étudier et de suivre les questions qui lui sont soumises (art.36). De là, la commune peut se définir une politique d'aménagement du territoire intégrée à celle qui est gouvernementale ou nationale

3-6. De la politique nationale d'aménagement du territoire à la singularité de la commune de Dassa-Zoumé

Au Bénin huit (08) stratégies sont élaborées dans le processus de NLTPS-Bénin, 2025 avec la prise en compte des aspirations par rapport aux problèmes révélés par le système-Bénin pour atteindre un développement humain durable. Au titre de ces stratégies, il y a : la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance ; la promotion d'une culture de développement ; le renforcement de la lutte contre la pauvreté dans un cadre sécurisé ; le renforcement d'une diplomatie active de proximité et de coopération internationale ; la promotion d'un aménagement du territoire qui assure le développement régional et la gestion rationnelle de l'environnement ; la promotion d'une culture et d'un environnement favorables au développement technologique ; le renforcement des bases humaines et matérielles de l'économie ; le renforcement des valeurs familiales et communautaires. En matière de la promotion de l'aménagement, les principaux objectifs fixés sont de : faire une gestion participative et réglementée du cadre de vie ; développer des potentialités humaines et physiques aux niveaux régional et local ; promouvoir des techniques de promotion, de transformation et de conservation respectueuses de l'environnement ; améliorer la gestion foncière ; maîtriser l'urbanisation et la gestion des villes ; préserver, reconstituer et promouvoir des ressources naturelles. Il importe alors de savoir si les actions des populations et des autorités de la commune de Dassa-Zoumé s'intègrent dans ces stratégies.

3-6-1- Gestion participative et réglementée dans la commune de Dassa-Zoumé

Dans la commune de Dassa-Zoumé, les autorités locales sont à la recherche de la responsabilisation individuelle et collective pour l'amélioration du cadre de vie des populations. En effet, la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. Elle est l'expression de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales (art.2, loi n° 97-029 du 15/01/1999). La commune élabore son plan de développement, veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population. Dans ce cadre, elle élabore les documents de planification nécessaires comme le schéma directeur d'aménagement de la commune, le plan de développement économique et social, les plans d'urbanisme dans les zones agglomérées, les règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols, les plans d'aménagement urbain et de lotissement. La commune délivre les permis d'habiter et les permis de construire ; assure le contrôle permanent de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur (Art. 84). L'élaboration de ces divers documents impose déjà une gestion participative car leur adoption exige la présence des représentants de

tous les acteurs de développement. Cela étant, les autorités locales ont élaboré des programmes opérationnels et ciblés d'information, d'éducation et de communication en direction des populations par les couloirs des radios locales « Radio-Lèma », des ONG, des leaders d'opinion, des associations de développement, des réunions, des crieurs publics, etc. Des séances d'éducation relative à l'environnement sont organisées à l'endroit des populations pour la préservation et la promotion de l'hygiène publique et la lutte contre la pollution. Dans la ville de Dassa, les autorités de la commune et de certaines ONG ont installé des bacs à ordures. Il est confié à l'ONG BETESDA, le tri et le recyclage des ordures tandis que la voirie est chargée de leur collecte et leur dépôt en des lieux éloignés du centre-ville. Pourtant, beaucoup d'efforts restent à faire pour avoir un environnement sain car il existe en général dans les villages des dépôts sauvages d'ordures, d'absence ou d'insuffisance de latrines et de douches aménagés et même dans la ville de Dassa.

3-6-2- Développement des potentialités humaines de la commune de Dassa-Zoumé

Dans cette rubrique, il est indispensable d'avoir la promotion de l'état des droits, des libertés démocratiques et la bonne gouvernance, une administration performante, décentralisée et transparente, la sécurité nationale et la préservation de l'intégrité territoriale, le développement de l'information et de la communication. Dans la commune de Dassa-Zoumé, il y a une alternance au pouvoir, le respect des lois, des règlements et usages de la république, la garantie des libertés individuelles et collectives. Il y a également la séparation des pouvoirs. Pour améliorer la performance de l'administration, les autorités de la municipalité l'ont dotée d'outils informatiques, connectée à l'internet et d'un personnel qualifié. Elles l'ont mise en partenariat avec des communes nationales et internationales. La commune de Dassa-Zoumé a des partenaires économiques ou financiers comme Picardie, le royaume du Danemark, DANIDA, etc. Des actions sont menées pour le renforcement des solidarités entre tous les groupes socioculturels en l'occurrence entre les deux groupes les plus importants que sont les Mahi et les Idaatcha qui avaient des difficultés à s'entendre à cause de la gestion des ressources naturelles. Une participation active de la commune de Dassa-Zoumé à la vie de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) instaure un climat de bon voisinage entre elle et ses voisines et contribue à la sauvegarde de son intégrité territoriale. La prise en compte de la culture devient une impérative. Elle contribue à réduire les conséquences néfastes des diverses menaces qui pèsent sur la commune de Dassa-Zoumé. « L'homme est à l'origine du développement, s'il en est à la fois l'agent et le bénéficiaire, il devrait par-dessus tout être considéré comme la justification et la finalité du développement. Le développement doit être considéré comme un tout, et le développement socio-économique comme une promesse, que l'éducation, l'information et le progrès culturel favorisent grandement » (Banque Mondiale, 1992). Les autorités locales de la sous-préfecture jusqu'à la commune de Dassa-Zoumé ont bien compris cette importance de la culture en construisant une maison des jeunes et un centre de loisirs où se déroulent des spectacles de divertissement souvent animés par des vedettes de chansons traditionnelles et de musique moderne béninoise. Parfois les compétitions y sont organisées pour les encourager. Il est également construit un centre d'artisanat où les artisans peuvent travailler et exposer leurs produits. Avec l'aide de l'UNESCO et de l'Etat le palais de la chefferie est aménagé. Le 10 janvier de chaque année, est célébrée avec enthousiasme et avec la participation des autorités à divers niveau, la fête du vodou. La culture est l'ensemble

des connaissances acquises (Le Robert de poche, 2011). A cet effet, les autorités de la commune de Dassa-Zoumé se sont investies dans l'éducation formelle des enfants. Tous les enfants en âge d'être scolarisés sont inscrits à l'école. Les filles bénéficient des mesures de gratuité par rapport au paiement des frais de scolarité. Pour les garçons, lesdits frais sont pris en charge par la municipalité. C'est ainsi que la commune de Dassa-Zoumé a actuellement 85 écoles primaires, 06 collèges d'enseignement secondaire, 64 centres d'alphabétisation et 06 centres de lecture. Ces dispositions ont permis de faire passer selon les Directions Départementales des enseignements maternel, primaire et secondaire, le taux de scolarité de 59,2 % en 1999 à 86,8 % en 2013. Le dynamisme de l'intelligentsia de la commune de Dassa-Zoumé et la volonté du gouvernement béninois ont permis de mettre en œuvre la politique de décentralisation. Ainsi, un centre universitaire fut créé dans la ville de Dassa au bord de la voie inter-Etats (Planche 1).



Planchel: Salles de cours des étudiants de la Faculté des Sciences Technologiques de Dassa-Zoumé
Prise de vue : MAKPONSE, septembre 2014

Un terrain de football remplissant les normes permet aux jeunes de s'épanouir sur le plan sportif. De concert avec l'Etat, les autorités de l'église catholique et celles de la commune de Dassa-Zoumé, la grande place publique qui accueille des milliers de pèlerins est chaque année entretenue et améliorée grâce à des travaux d'aménagement effectués par les populations elles-mêmes sous le contrôle des autorités politiques et catholiques locales. L'accès au chef-lieu de la commune (Dassa) est assuré par une voie bitumée en bon état et aussi par une voie ferroviaire en rénovation ou réaménagement par l'Etat. Au centre-ville, il y a quelques kilomètres de voies pavées réalisées en partie par des investissements de la municipalité. Pour fournir de l'eau potable à la population, l'Etat par l'intermédiaire de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a réalisé 23,5 kilomètres d'eau courante avec 530 abonnés. Les autorités locales en relation avec les populations, l'Etat et les partenaires au développement ont foré 70 puits aménagés et 40 non aménagés. En plus, 94 citernes sont construites pour l'alimentation de la population en eau. Il y a un élargissement des réseaux d'eau courante et d'électricité vers les nouveaux quartiers. Pour ce faire, il existe une (01) centrale électrique avec 1225 abonnés. Des réseaux GSM ont construit des antennes sur des inselbergs pour faciliter la communication téléphonique. Des efforts de développement ont été également faits dans le domaine sanitaire avec la construction et le fonctionnement d'un hôpital, 01 centre communal de santé, 06 dispensaires, 01 maternité et un dépôt pharmaceutique. Des centres de santé privés ont été aussi mis en service. Actuellement dans la commune de Dassa-Zoumé, selon la Direction Départementale de la Santé des départements du Zou et Collines, le taux de fréquentation des centres de santé est passé de 48,9 % en 1999 à 82,7 % en 2013. Pour la sécurité, il est créé une brigade de gendarmerie et un commissariat de police. Etant une ville carrefour,

le grand carrefour sur la voie inter-Etats est aménagé et rend la ville attrayante malgré son exigüité (photos 3 et 4).



Planche 2: Carrefour à l'entrée de la ville de Dassa-Zoumé en venant de Savalou, de Glazoué ou de Cotonou

Prise de vue : MAKPONSE, septembre 2014

Les ratios des réalisations sont faibles. Au total les infrastructures socio-économiques sont insuffisantes et n'arrivent pas à donner satisfaction aux besoins des populations.

3-6-3- Promotion des techniques de production, de transformation et de conservation respectueuses de l'environnement dans la commune de Dassa-Zoumé

Dans cette municipalité l'agriculture est la principale activité économique. Elle dispose des potentialités naturelles et humaines. Mais le caractère extensif de la production agricole fait appel en effet au niveau des producteurs à l'utilisation de méthodes nocives à l'environnement (culture itinérantes sur brûlis, déboisements incontrôlés, monoculture prédominante sur l'assolement, etc.) qui dégradent sans cesse les écosystèmes en général et les sols en particulier. Pour réduire l'effet de l'action humaine sur l'environnement, mais également de rentabiliser le travail des producteurs agricoles les autorités locales en relation avec le Centre Communal de Production Agricole (CeCPA) mobilisent ces derniers à laisser par hectare 40 pieds d'arbres vivants et à utiliser des semences améliorées. Elles facilitent également le transport des intrants vers les arrondissements pour favoriser dans une certaine mesure l'intensification de l'agriculture. Pour atteindre toujours cet objectif, elles financent parfois en partie le reprofilage des pistes rurales. Il existe des institutions financières comme la Caisse Locale de Crédits Agricoles Mutuels (CLCAM), la Caisse Régionale de Crédits Agricoles Mutuels (CRCAM) et autres qui accordent de crédits aux producteurs dont les 3/4 y concourent grâce à des séances de sensibilisation organisées par des ONG et les autorités politiques locales. La modernisation et la spécialisation de l'agriculture sont loin d'être une réalité. La principale source d'énergie est le bois. Pour réduire l'impact de cette consommation, les autorités de la municipalité ont opté pour le reboisement. Ainsi, dans la commune de Dassa-Zoumé actuellement, il y a plus de 5702 hectares de plantations ou de forêts classées de diverses espèces végétales. Nombre d'agriculteurs se sont investis dans l'arboriculture. La diversification de l'agriculture avec les principales cultures comme le maïs, le coton, l'igname, l'arachide, le manioc, le niébé, le sorgho, le riz et le soja a permis aux autorités locales et à des ONG d'organiser des groupements de production (83), de commercialisation (45) et notamment de transformation (16) constitués en majorité des femmes. La promotion des techniques de production, de transformation et de conservation respectueuses de l'environnement est lente car la

question de la réforme agraire, de la sécurisation foncière et la valorisation des terres reste encore à l'état primitif.

3-6-4- Amélioration de la gestion foncière dans la commune de Dassa-Zoumé

D'une manière générale, la meilleure gestion foncière devra conduire progressivement à la formation d'une structure régionale appropriée qui est un ensemble de spécification de la région, distinguant les zones naturelles agricoles, les zones agro-pastorales, les domaines publics, communaux et/ou privés (NLTPS-Bénin, 2025). La sécurité foncière permet de stimuler, de garantir et de dynamiser les investissements sur les terres. Ainsi, cela permet l'intensification et le développement d'une agriculture durable, de mettre dans un cadre plus formel le secteur des infrastructures industrielles, de la construction et de l'habitat dans les centres urbains et régionaux. Le régime foncier dans la commune de Dassa-Zoumé a un caractère ambivalent : le droit coutumier et le droit moderne. Le coutumier ne reconnaît pas à la femme, productrice agricole tout droit de propriété et la terre appartient à la collectivité. Mais de plus en plus la terre a pris une valeur spéculative. Cela ne permet pas son accès à une grande partie de la population rurale. Actuellement les autorités politiques et judiciaires de la commune de Dassa-Zoumé font face à de nombreux conflits fonciers de diverses natures. Une telle situation persiste, éloigne de l'objectif principal qui est de promouvoir les pôles régionaux de développement en vue d'endiguer le phénomène de pauvreté et d'assurer un développement équilibré des régions. Dans la commune de Dassa-Zoumé, les autorités locales s'efforcent à la vulgarisation et à l'application effective des textes réglementant le régime foncier, à une meilleure gestion des localités frontalières pour limiter les conflits et à trouver des mécanismes opérationnels d'arbitrage des conflits fonciers. Mais face à toutes ces dispositions, sont opposés l'analphabétisme, certaines valeurs parfois négatives et rétrogrades des coutumes ou traditions observées surtout en milieu urbain.

3-6-5-Maîtrise de l'urbanisation et la gestion des villes dans la commune de Dassa- Zoumé

Dans cette unité administrative, seul le chef-lieu Dassa a le statut de ville secondaire à l'échelle du Bénin. En dépit de la croissance naturelle de cette localité, elle reçoit des immigrants venus surtout des milieux ruraux de ladite commune, des localités environnantes et d'ailleurs. La croissance démographique de la ville de Dassa est fortement nourrie par un important afflux de populations rurales vers la ville, attirés par les besoins du travail et bien-être. De même, le taux d'accroissement intercensitaire de la population est de 3,5 % entre 1979 et 1992, appliqué donnerait une population de 28779 habitants (Allagbé et Akpaki, 2011). Selon le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Réforme Territoriale, la ville de Dassa accueille à l'occasion du pèlerinage marial entre 350 000 à 600 000 personnes chaque année en août. C'est ainsi qu'une grande place publique a été aménagée devant la grotte mariale de Dassa-Zoumé (photos 5 et 6).



Planche 3 : Place de prière communicante directement avec la grotte et son prolongement pour accueillir les nombreux fidèles le jour du pèlerinage

Prise de vue : MAKPONSE, septembre 2014

Face à tout ce qui précède, il y a une nécessité d'aménager cette ville. En effet, le site de la ville de Dassa constitue un sérieux handicap à son aménagement. La ville est créée, développée entre, autour et le long des reliefs résiduels appelés inselberg. Des sols du centre-ville émergent des blocs granitiques qui rendent l'accès difficile et contribuent au sous équipement de certains quartiers car il faut d'abord dynamiter des masses de granite avant d'installer certaines infrastructures. Ceci exige des moyens financiers importants. Des maisons sont construites sur et sous des blocs granitiques qui semblent s'affaisser (Planche 4).



Planche 4 : Maisons construites sous et sur des rochers

Prise de vue : MAKPONSE, septembre 2014

Le site accidenté ne permet pas le tracé des artères pour rendre la ville viable. Ainsi, les habitations sont serrées les unes contre les autres d'où la surpopulation de certains quartiers. Certaines sont construites sur des pentes fortes et sont soumises à l'érosion résultant de l'action des eaux de ruissellement. Des caniveaux sont construits par la municipalité pour limiter la dégradation du centre-ville (Planche 5).



Planche 5: Caniveaux des artères principales et les installations marchandes sur ces derniers dans la ville de Dassa-Zoumé

Prise de vue : MAKPONSE, septembre 2014

Ces aménagements sont réalisés en l'absence d'une action urbanistique publique capable de réguler l'urbanisation. En effet, depuis la colonisation à nos jours la ville de Dassa n'a connu qu'un lotissement partiel, le premier en 1926 dans les quartiers originels en vue de faciliter leur accès (Morel, 1975), le deuxième en 1985 aux alentours du carrefour (Allagbé et Akpaki, 2011). La faiblesse de la viabilisation des espaces se trouve à la base de la prolifération incontrôlée des extensions spatiales. Dès lors, les écosystèmes déjà fragiles sont détruits. En outre, la collectivité territoriale de Dassa-Zoumé a des moyens techniques insuffisants et le processus d'urbanisation manque de contrôle. Certaines places publiques sont rendues attrayantes par des aménagements réalisés par les autorités locales. Ces lieux servent des milieux de repos, de détente et de loisirs notamment pour les jeunes Planche 6.



Planche 6: Centre des jeunes et la place Adjo Boko Ignace de la ville de Dassa-Zoumé

Prise de vue : MAKPONSE, Septembre 2014

3-6-6- Préservation, reconstitution et promotion des ressources naturelles

Les textes et lois sur la gestion de l'environnement ne sont pas ou sont peu connus des populations de la commune de Dassa-Zoumé en général et des autorités en particulier. Alors, il y est observé un alphabétisme écologique qui a pour corollaire une pathologie environnementale et économique. Il s'agit par exemple de la loi-cadre sur l'environnement, l'Agenda 21 national, des codes en matière d'environnement et des mines, des programmes et projets qui sont mal connus. De ce fait, certaines décisions et actions des autorités locales ont des effets dommageables à l'environnement. C'est le cas du prélèvement dans la commune de Dassa-Zoumé de grands blocs de granite acheminés sur les côtes béninoises pour en faire de la lutte contre l'érosion côtière. Leur enlèvement provoque l'écrasement des espèces végétales et la fuite de certaines espèces animales. A cette activité, il faut ajouter le concassage à outrance de granite pour la pose des rails, la construction des routes et bâtiments. Selon les enquêtes de terrain menées dans le cadre de cette étude, le

concassage est la deuxième activité la plus pratiquée par les populations après l'agriculture qui reste dévastatrice de l'environnement. La municipalité de Dassa-Zoumé devrait bénéficier des taxes et des ristournes provenant de ces activités pour financer la protection et la sauvegarde de son environnement. Mais ce qui n'est pas le cas. Les feux de végétation sont proscrits et sanctionnés par les autorités locales. Pour limiter les pressions sur les ressources ligneuses, des séances d'information, d'éducation et de communication sont organisées par des ONG, le CeCPA, les autorités locales et autres pour l'utilisation des foyers améliorés, le respect de la vie des plantes et des animaux, la création autour de soi d'un environnement sain. L'apprentissage et la pratique de l'apiculture ont conduit les populations à comprendre la nécessité de protéger à la fois les arbres et les abeilles. Désormais les apiculteurs accordent une importance aux plantes à fleur. De même la diversification de l'élevage à travers la diversité des espèces animales : escargot, aulacode, perdrix, la poule, le lapin, la dinde, la canne, le python et autres serpents, etc., limite la pression de la population sur les espèces animales sauvages. En effet, la pression démographique, le déficit de communication et d'information entre l'Etat et la société civile, l'analphabétisme, la monétisation des ressources naturelles, la pauvreté due à la faiblesse des revenus et l'absence d'emplois durables pour certaines personnes, les activités économiques occasionnant des risques d'altération des écosystèmes naturels (agriculture, transport, la phytothérapie, etc.), l'urbanisation et bien d'autres encore sont autant d'éléments qui contribuent à accélérer le processus de dégradation de l'environnement et la raréfaction des ressources naturelles. La création des groupements de production, de commercialisation et de transformation a permis la création des emplois à travers des activités génératrices de revenus et réduit la pression sur les ressources naturelles notamment dans les milieux ruraux. Les campagnes de salubrité, la vulgarisation des règles d'hygiène et des conséquences sur l'utilisation de l'essence frelatée, organisées par les autorités locales participent à la réduction de la pollution. Malgré les différents efforts fournis et entrepris par les populations et les autorités à divers niveaux, l'économie peine à décoller et la pauvreté tarde à se réduire sensiblement.

3-7- Approches de solution

La commune de Dassa-Zoumé est confrontée à de nombreux problèmes d'aménagement et de développement. La résolution de ces contraintes a pour base l'utilisation de la technique d'information, d'éducation et de communication tant en milieu urbain que rural. En effet, une obligation pour les autorités locales de contrôler l'urbanisation, le suivi et la mise à jour des plans d'urbanisme pour éviter de détruire les écosystèmes. Ensuite, la promotion de la villagisation des centres ruraux freinera l'exode rural. De même, il urge d'améliorer la gestion des villes et faire la promotion d'un centre National de Formation en Urbanisme et en Architecture (CNNFUA). Les autorités locales doivent s'appropriier les textes et lois existants sur la décentralisation et sur la gestion de l'environnement. Elles ont l'obligation de gagner la lutte contre l'analphabétisme écologique en permettant d'une part à tous les enfants d'être scolarisés et d'autre part de réaliser l'éducation de masse en alphabétisant les adultes et personnes âgées. Une politique de gestion participative associant les populations aux prises de décisions donnera une adhésion indéfectible de tous les acteurs aux projets d'aménagement et de développement. Une bonne gouvernance est indispensable. La réussite d'une politique d'aménagement pour un développement durable nécessite qu'il y ait à la tête des collectivités territoriales décentralisées de véritables leaderships visionnaires, une

direction forte, avec à sa tête, une personnalité charismatique, proactive, intelligente et courageuse, ayant de l'ambition pour sa région, terroir, et disposant d'une bonne capacité d'intuition, d'information, de prévision et d'anticipation pour impulser, à temps, les mouvements qui permettent de saisir les opportunités pour en tirer le meilleur parti. Pour un développement humain durable, il faut un aménagement durable donc respectueux de l'environnement, favorable à la croissance économique et au bien-être social.

Conclusion

La commune de Dassa-Zoumé a des ressources naturelles et humaines dont la bonne gestion serait un véritable atout pour l'aménagement du territoire et un développement durable. Mais le développement local a pris un sérieux coup du fait d'absence de véritables plans d'occupation du sol, d'urbanisme, de politique de sécurité foncière et de protection de l'environnement à l'échelle communale. De ce fait, les écosystèmes déjà fragiles sont détruits. L'absence d'un cadre de référence national pour l'orientation des projets sociaux et économiques pour un développement régional durable concourt à réduire la performance des activités économiques surtout en milieu rural avec des rendements de plus en plus faibles. Il y a aggravation de la pauvreté. Il en découle que, le cas échéant, les populations s'aventurent vers les centres urbains ou procèdent à la vente de leurs terres aux personnes les plus nanties. Les générations présentes ont des difficultés à satisfaire les besoins fondamentaux. L'économie, l'environnement et la société qui constituent les piliers du développement durable sont sérieusement érodés. Les efforts d'aménagement du territoire dans la commune de Dassa-Zoumé ne sont pas encore suffisants pour assurer un développement humain durable.

Bibliographie

Allagbé, S.B., 2009 : Contraintes sur la dynamique urbaine de Dassa-Zoumé, Mémo de DEA en gestion de l'environnement, FLASH/UAC, 69 pages

Araye, D. R. : 2008/ Mobilisation et gestion des eaux de ruissellement dans arrondissements urbains de Dassa1 et Dassa2, Mémoire de Maîtrise de Géograph FLASH/UAC, 94 pages

Banque Mondiale, 1992 : Culture et développement en Afrique, Actes de la Conférence internationale, Washington, les 2-3 avril 1992, p12

Dossou Guèdègbé, O, et HouémavoYabouri, A. H., 2010 : Politique de l'aménagement des infrastructures marchandes dans les centres urbains d'Afrique : cas du maroc Dantokpa à Cotonou, Bénin, in Revue Scientifique Semestrielle, éditée par LACEEDE/FLASH/UAC, N° 1, mars2006, pp52-65

Gauchon P., et Tellenne C., 2005 : Géopolitique du développement durable. Rapport Antheis 2005, PUF, Paris, 365 pages

Hessou M. P., 2007 : Potentialités touristiques et développement local dans commune de Dassa-Zoumé, Mémoire de Maîtrise, FLASH/UAC

Lammerink, M. P., et Wolffers I., 1998 : Approches participatives pour développement durable, Exemples d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie

Morata F., 1999 : Gouvernance locale et développement durable in « Aménagement du territoire et développement durable. Quelles intermédiations ? sous la direction d'Ali SEDJARI, L'Harmattan-GRET, Rabat, 358 pages

Morel, A., 1975 : Un exemple d'urbanisation en Afrique occidentale : Dassa-Zoumé (Dahomey-Moyen). In cahier d'études africaines, pp 727-748

Orékan, V., 2001 : Impacts de l'exploitation des bas-fonds sur la santé des populations : cas des sous-préfectures de Dassa-Zoumé et de Glazoué dans le département des Collines au Bénin, mémoire de DEA, FLASH/UAC, 80 pages

PNUD, 2001 : Rapport sur le Développement Humain Durable au Bénin, 149 pages

Sèdjari, A., 1999 : Aménagement du territoire et développement durable. Quelles intermédiations, L'Harmattan, GRET, Paris, 256 pages

Wokou, G. et *al.*, : Contribution cartographique à l'analyse de la disponibilité de terres agricoles dans les communes de Dassa-Zoumé au Bénin in Revue Scientifique Semestrielle, éditée par LACEEDE/FLASH/UAC N° 1 mars 2006, pp : 121-130